



Montréal, le 12 juillet 1991

M. Christos Sirros  
Ministre délégué aux Affaires autochtones  
875, Grande-Allée est, 2e étage  
Québec, Qué.  
GiR 4Y8

**Objet: Les résidents non autochtones de Kanehsatake**

Monsieur le Ministre,

Je désire, par la présente, attirer votre attention sur la situation à laquelle seraient actuellement confrontés des résidents non indiens de Kanehsatake et vous demander que des mesures soient prises en leur faveur.

Il s'agit d'une centaine de personnes qui, comme vous n'êtes pas sans le savoir, ont déjà subi plus que durement le conflit de l'été dernier - puisqu'ils habitent à l'intérieur même du secteur Kanehsatake - et qui continuent d'en subir les conséquences.

Deux représentants dûment mandatés de la Commission ont, en juin dernier, rencontré des porte-parole de l'Association des propriétaires à l'intérieur de Kanehsatake (APIK), une association créée pour défendre les intérêts des propriétaires non indiens de ce secteur. Les personnes rencontrées par nos représentants nous sont apparues tout à fait crédibles et, qui plus est, bien disposées face aux revendications autochtones.

Des problèmes, fort préoccupants, ont alors été portés à la connaissance de la Commission. Un relevé en est annexé à la présente.

Devant les problèmes décrits, il nous apparaît que des mesures doivent être prises pour éviter que des citoyens ne soient indûment pénalisés par une situation à laquelle ils ne sont pas partie et pour leur garantir l'exercice de certains droits fondamentaux tels le droit à l'information, ainsi que le droit à la jouissance paisible et à la libre disposition de leurs biens.

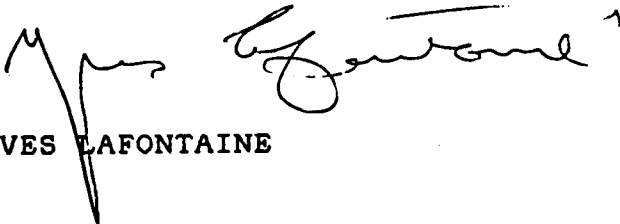
.../2

À tout le moins, il nous semble qu'une attention particulière devrait être accordée à ces personnes et que des actions devraient rapidement être entreprises pour leur fournir l'information à laquelle elles nous apparaissent légitimement avoir droit.

La grande complexité du dossier indique que le règlement de la question des terres de la région d'Oka ne doit pas être précipitée, qu'il s'ensuit certains délais fort compréhensibles et qu'une telle négociation ne peut être menée sur la place publique. Nous en sommes fort conscients, mais il nous apparaît que des personnes qui sont susceptibles d'être directement affectées par l'issue des négociations actuelles doivent recevoir toute la considération que leur situation appelle.

Je vous remercie de l'attention que vous voudrez bien porter à la présente et vous assure de notre entière collaboration dans ce dossier. Veuillez croire, monsieur le Ministre, en l'expression de mes sentiments distingués.

LE Président



YVES LAFONTAINE

- c.c. - M. Claude Ryan  
 Ministre responsable de la Sécurité publique  
 - M. Jean-Guy Bergeron  
 Député de Deux-Montagnes  
 - M. Yvan Patry  
 Maire de la Paroisse d'Oka  
 - M. Jean Jolicoeur  
 Président de l'Association des propriétaires  
 à l'intérieur de Kanehsatake